

## COMPTE-RENDU DE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 29 AVRIL 2013

LE VINGT-NEUF AVRIL DEUX MIL TREIZE à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur FORGEARD Robert, Maire.

Etaient présents : CRUCHET Jacky, BREBION Patrick, DEROUIN Joël, DROUET Dominique, LEBARBIER Christelle.

Etaient absents : BOURNEUF Georges, COEURET Laurent.  
Madame LEBARBIER Christelle a été élue Secrétaire.

### APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2013

#### RACCORDEMENT RESEAU ET GESTION DE L'ASSAINISSEMENT

Un courrier sera proposé au prochain conseil, détaillant les modalités de facturation de l'assainissement.

Le conseil municipal décide d'appliquer dans les prochains mois, la facturation de la taxe de raccordement, avant le raccordement définitif de l'immeuble.

Des conseillers émettent un doute sur le branchement de leur habitation au regard, par rapport à la pente qui leur semble insuffisante. Il est prévu de contacter les sociétés SAFEGE et CANA OUEST, afin de vérifier ce point, en cas de problème.

La société VEOLIA a établi des devis pour la gestion en affermage de la station. Ceux-ci s'élèvent à 400 € par an, pour la prestation administrative (facturation...) et à 3700 € pour la prestation technique (maintenance...)

Dans cette hypothèse, la société VEOLIA s'engage à fournir gratuitement les relevés d'eau (liste des abonnés à établir).

Le conseil municipal confirme le choix fait précédemment de gérer ce service en régie.

Il faudra prévoir au plus vite une formation (faite par le fournisseur : la société AEIC) du personnel et des élus pour le fonctionnement de la station et de la pompe de relevage.

#### SUIVI DOSSIER AMENAGEMENT ROUTE RD 34

Après analyse des offres, la société BRULÉ a été choisie pour effectuer les travaux d'aménagement du bourg, pour un montant HT de 75 688,45 €.

Cet après-midi s'est déroulée la première réunion de chantier en présence de Monsieur le Maire, Monsieur Duclaud de la société SAFEGE, d'un représentant de Monsieur Maubert du Conseil Général, et de Monsieur Chéron de l'entreprise BRULÉ.

Les travaux devraient être terminés au plus tard le 25 juillet.

Une prochaine réunion est envisagée vers la première semaine de juin.

Des plots seront installés à l'entrée de l'agglomération en venant d'Ecorpain, afin de configurer le futur espace verts, et de vérifier le bon contournement des véhicules, en particulier des poids-lourds.

Les PAV Point d'Apport Volontaires devront être prochainement déplacés de la place de l'église vers la station.

Préalablement, la plateforme d'accueil des PAV sera goudronnée.

## **CALENDRIER DES TRAVAUX**

Un devis de la DDT nous parviendra prochainement pour des travaux de rénovation de voirie à « La Blottière » et au « Vieux Pré ».

Le chemin situé à « Artay » devra être raboté en son milieu et remblayé en partie.

Environ 2 m3 de béton devront être déversé au niveau du fossé de Mr Girard, pour faciliter l'écoulement des eaux de ruissellement.

## **REGLEMENT DE FORMATION**

A la demande du CNFPT, l'étude du règlement de formation, réalisée conjointement par la communauté de communes et par les secrétaires de mairies des communes composant la communauté de communes, a permis de proposer un règlement uniforme sur tout le territoire de la Communauté de Communes.

Il s'agit de mettre en application le décret du 26.12.2007 relatif à la formation des agents qui oblige les collectivités à assurer un suivi individuel.

Ce règlement a été approuvé en conseil communautaire en date du 22 novembre 2012, et soumis au Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion.

Le conseil municipal, décide d'approuver ce règlement de formation, qui sera soumis pour avis au Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Réforme des rythmes scolaires :

La Communauté de Communes du Pays Bilurien peut prendre en charge la gestion des activités périscolaires moyennant facturation auprès des familles, car elle a signé une convention avec la CAF.

Le car passera toujours à 16h30 ; cet horaire ne peut être décalé par le Conseil Général de la Sarthe.

Les 45 minutes d'activités seront probablement facturées au tarif de une ½ heure en fonction du quotient familial (de 52 à 72 cts d'€).

Mickaël DENIS, directeur du service jeunesse à la Communauté de Communes pourrait rencontrer les parents d'élèves des communes qui en feront la demande.

Un panneau affichant l'emplacement de la borne incendie située derrière le lavoir devra être implanté.

Après le raccordement au réseau d'assainissement, la fosse de la salle polyvalente a été vidangée.

**La séance est levée à 22 H 30, après lecture de ce PV.**

**Ayant délibéré les jours, mois et an susdits, ont signé les membres présents.**